

Arrestation houleuse à Ouvéa après la mort d'un piéton

Pays - Faits-divers

Lun 24 Jan 2011 | 20:00



[Deux hélicoptères de l'armée ont amené samedi des renforts à la brigade d'Ouvéa. (Photo Archives LNC)::]

Un homme a été mortellement fauché par une voiture, vendredi soir à Ouvéa. Sous la pression du clan de la victime, le conducteur a été évacué vers Nouméa par hélicoptère. La brigade de gendarmerie de Fayaoué a été caillassée.

Bruno Daoumé, 23 ans, a été fauché par une voiture alors qu'il marchait au bord de la route, vendredi peu avant 22 heures, dans la tribu de Wakat. Il n'a pas survécu à l'accident.

Délit de fuite. L'homme qui tenait le volant ne s'est pas arrêté. Conscient de son action, il a mis le feu à sa voiture pour tenter d'effacer d'éventuelles traces, mais le véhicule n'a pas brûlé complètement. Puis, il est rentré chez lui, à la tribu de Saint-Paul. Le lendemain, vers 11 heures, les gendarmes l'ont trouvé là et l'ont arrêté. Agé de 34 ans, il n'a ni permis, ni assurance. Compte tenu du temps écoulé entre l'accident et son arrestation, il sera difficile de dire s'il était alcoolisé ou non quand il a fauché Bruno Daoumé. La victime avait consommé de l'alcool, le soir de sa mort, selon le parquet de Nouméa. C'est à partir de l'arrestation du suspect que la situation a pris une tournure peu commune dans les accidents de la route. Apprenant la nouvelle, le clan et des proches de la victime se sont présentés devant la brigade de gendarmerie de Fayaoué, pour exiger que le chauffard leur soit remis. Devant le refus des militaires, leur colère est montée. Des proches de la victime ont demandé aux gendarmes que le chauffard leur soit remis.

Caillassage. Le bâtiment public a été caillassé, des gendarmes ont été menacés de mort, un gradé a manqué de se faire écraser, lorsqu'une partie des manifestants ont quitté les lieux en voiture. Un barrage a été mis en place sur la route municipale 1, en plein Fayaoué. D'après des témoins, certaines personnes qui tenaient le barrage étaient armées. Aucun tir n'a été signalé.

Vers 15 heures, deux hélicoptères militaires ont atterri à Ouvéa. Le premier pour exfiltrer le suspect vers Nouméa, où il a été placé en garde à vue, avant de reconnaître les faits. Sa garde à vue a été prolongée, hier. Il devrait comparaître mardi au tribunal de Nouméa, pour répondre d'homicide involontaire, et de conduite sans permis ni assurance.

Le second hélicoptère a amené des gendarmes mobiles, pour prêter main forte aux militaires de la brigade de l'île, mais la situation s'est apaisée après le départ de l'auteur présumé de l'accident. L'agression de la gendarmerie n'a encore donné lieu à aucune arrestation.

Marc Baltzer